

30 avril 2014

N° 15 – 2014

Les renouvellements du 1^{er} avril de SCOR Global P&C se traduisent par une croissance des primes de 8,5 %, avec une rentabilité anticipée conforme aux objectifs fixés

SCOR Global P&C (SGPC) enregistre une croissance des primes de 8,5 % à taux de change constants sur les EUR 318 millions de primes arrivant à renouvellement au 1^{er} avril 2014.

Les primes arrivant à renouvellement au 1^{er} avril représentent environ 10 % du volume annuel total des primes correspondant aux Traités, les principaux marchés concernés étant le Japon, l'Inde et les Etats-Unis.

SGPC confirme sa position de réassureur de premier plan sur des marchés clés tels que le Japon et l'Inde en enregistrant une croissance importante des primes, assortie d'une rentabilité globale anticipée conforme aux objectifs fixés.

La croissance du chiffre d'affaires témoigne de la solidité et de l'ampleur du fonds de commerce de SGPC sur les marchés matures et émergents d'Asie-Pacifique dans l'ensemble des branches de Traités non-vie et de Spécialités :

- au Japon, SCOR Global P&C parvient à préserver la stabilité de son portefeuille de Traités non-vie sur un marché de la réassurance en recul, caractérisé par une baisse du taux de cession et une unification des programmes de réassurance à la suite des fusions et acquisitions intervenues sur ce marché ;
- en Inde, SCOR Global P&C récolte les fruits de sa présence forte sur ce marché, offrant une large gamme de services et nouant des partenariats fructueux avec les cédantes. Ce positionnement permet à SGPC de saisir des opportunités intéressantes, notamment dans les réassurances de Spécialités, telles que les risques agricoles ou la branche crédit & caution.

La performance technique attendue en termes de ratio de souscription brut diminue d'un peu moins de 2 points par rapport à avril 2013, alors que le rendement du capital alloué décroît d'à peine 3 points. La tendance enregistrée en matière de rentabilité en avril 2014 est en grande partie due au marché japonais, dont les tarifs non-proportionnels en dommages Cat sont revenus aux niveaux enregistrés avant Tohoku (2011). Hors baisses tarifaires en dommages Cat non-proportionnels, le niveau général des tarifs de réassurance est resté globalement stable.

Si l'on examine la période comprise entre janvier et avril 2014 par rapport à la même période en 2013, le ratio de souscription brut attendu augmente d'1 point, alors que le ratio de souscription net devrait bénéficier des économies réalisées dans le cadre du programme de rétrocession annoncé en janvier. Le rendement du capital alloué reste quasi stable. La rentabilité attendue du portefeuille renouvelé en avril demeure conforme aux objectifs de SGPC. Dans la mesure où la rentabilité des renouvellements d'avril et de ceux qui restent à venir dans le courant de l'année a tendance à être plus élevée que celle enregistrée lors des renouvellements de janvier, les renouvellements du 1^{er} avril contribuent à l'amélioration des perspectives de rentabilité pour l'année 2014.

30 avril 2014

N° 15 – 2014

Globalement, SGPC tire parti de la composition de son portefeuille : 72 % des primes renouvelées en avril 2014 relèvent de la réassurance proportionnelle, qui bénéficie des améliorations tarifaires en assurance directe. De ce fait, la baisse des tarifs ajustés en fonction des risques reste contenue à 2,7 % au total. Ainsi, une légère augmentation des tarifs de réassurance proportionnelle (+0,3 %) compense partiellement la baisse de 8,3 % des tarifs en réassurance non-proportionnelle, notamment en dommages Cat.

Les primes arrivant à renouvellement au 1^{er} avril sont réparties entre Traités non-vie (68 %) et Traités de spécialités (32 %), dans trois régions géographiques : Asie (61 %), Amériques (30 %) et EMEA (9 %).

Les principales évolutions des renouvellements d'avril 2014 sont les suivantes :

- s'agissant des **Traités non-vie** : les primes brutes augmentent de 3 % à taux de change constants à EUR 236 millions, grâce notamment à la profondeur du fonds de commerce de SGPC au Japon ;
- s'agissant des **Traités de spécialités** : les primes brutes augmentent de 23 % à taux de change constants à EUR 109 millions en raison principalement de l'évolution positive des branches risques agricoles et risques de crédit, due à l'élargissement de l'ouverture des marchés indien et chinois.

Victor Peignet, CEO de SCOR Global P&C, déclare : « Grâce à la profondeur de son fonds de commerce en Asie-Pacifique, SCOR Global P&C enregistre de bons renouvellements en avril 2014. Sa position forte dans les Spécialités ainsi que sa proximité avec ses principaux clients confirment la capacité de SGPC à tirer parti d'opportunités intéressantes conjuguant diversification et rentabilité. La baisse contenue des tarifs à un niveau conforme à nos objectifs de rentabilité démontre l'avantage concurrentiel que constitue notre portefeuille d'activités étendu et diversifié fondé sur des relations de long terme avec nos clients. Grâce au succès de ces renouvellements, nous réitérons l'objectif fixé sur trois ans dans le plan « Optimal Dynamics » d'un ratio combiné net de 93-94 %, ainsi que les hypothèses de croissance annuelle des primes d'environ 8,5 % sur la période ».

*

* *

30 avril 2014

N° 15 – 2014

Énoncés prévisionnels

SCOR ne communique pas de « prévisions du bénéfice » au sens de l'article 2 du Règlement (CE) n°809/2004 de la Commission européenne. En conséquence, les énoncés prévisionnels dont il est question au présent paragraphe ne sauraient être assimilés à de telles prévisions de bénéfice. Certains énoncés contenus dans ce communiqué peuvent avoir un caractère prévisionnel, y compris, notamment, les énoncés annonçant ou se rapportant à des événements futurs, des tendances, des projets ou des objectifs, fondés sur certaines hypothèses ainsi que toutes les déclarations qui ne se rapportent pas directement à un fait historique ou avéré. Les énoncés prévisionnels se reconnaissent à l'emploi de termes ou d'expressions indiquant, notamment, une anticipation, une présomption, une conviction, une continuation, une estimation, une attente, une prévision, une intention, une possibilité d'augmentation ou de fluctuation ainsi que toutes expressions similaires ou encore à l'emploi de verbes à la forme future ou conditionnelle. Une confiance absolue ne devrait pas être placée dans de tels énoncés qui sont par nature soumis à des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs, lesquels pourraient conduire à des divergences importantes entre les réalisations réelles d'une part, et les réalisations annoncées dans le présent communiqué, d'autre part.

Le Document de référence de SCOR déposé auprès de l'AMF le 05 mars 2014 sous le numéro D. 14-0117 (le « Document de référence »), décrit un certain nombre de facteurs, de risques et d'incertitudes importants qui pourraient affecter les affaires du groupe SCOR. En raison de l'extrême volatilité et des profonds bouleversements qui sont sans précédent dans l'histoire de la finance, SCOR est exposé aussi bien à des risques financiers importants qu'à des risques liés au marché des capitaux, ainsi qu'à d'autres types de risques, qui comprennent les fluctuations des taux d'intérêt, des écarts de crédit, du prix des actions et des taux de change, l'évolution de la politique et des pratiques des agences de notation, ainsi que la baisse ou la perte de la solidité financière ou d'autres notations.

Les informations financières du Groupe sont préparées sur la base des normes IFRS et des interprétations publiées et approuvées par l'Union européenne. Les informations financières ne constituent pas un ensemble d'états financiers trimestriels/semestriels tel que défini dans le rapport IAS 34 « Information financière intermédiaire ».